

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## High Temperature Paint (HTP)

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : High Temperature Paint (HTP)  
**Code du produit** : Non disponible.  
**Description du produit** : POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** : Non disponible.  
**Utilisations conseillées contre** : Aucun connu.

#### 1.3 Producteur/ Fournisseur

LA-CO Industries, Inc.  
 1201 Pratt Boulevard  
 Elk Grove Village,  
 IL. 60007-5746

LA-CO Industries Europe S.A.S.  
 Parc Industriel de la Plaine de  
 l'Ain - Allée des Combes.  
 01150.BLYES.France.  
 Tel: +33 (0)4 74 46 23 23  
 Fax: +33 (0)4 74 46 23 29  
 Email: info@eu.laco.com  
 Web: http://www.intrama.com

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : info@eu.laco.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

##### Organisme de conseil/centre antipoison national

**Numéro de téléphone** : +33 (0)1 45 42 59 59.  
 Association/Organisation: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

##### Fournisseur

**Numéro de téléphone** : +33 (0)4 74 46 23 23  
**Heures ouvrables** : 9h00-17h00 (GMT)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

##### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Acute Tox. 4, H302  
 Skin Irrit. 2, H315  
 Carc. 1A, H350

##### Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** : Carc. Cat. 1; R49  
 R42

**Dangers pour la santé humaine** : Peut provoquer le cancer par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.  
 Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

## High Temperature Paint (HTP)

**SECTION 2: Identification des dangers****Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

: Danger

**Mentions de danger**: Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer le cancer.**Conseils de prudence****Prévention**: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.  
P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.  
P280 - Porter des gants de protection.**Intervention**: P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.  
P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.**Stockage**

: Garder sous clef.

**Élimination**

: Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

**Indication de danger**

: Toxique

**Phrases de risque**: R49- Peut provoquer le cancer par inhalation.  
R42- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.**Conseils de prudence**: S53- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
S23- Ne pas respirer les vapeurs.  
S45- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).**Ingrédients dangereux**: Kaolin  
Quartz**Ingrédients dangereux Danemark**: Kaolin  
Quartz**Éléments d'étiquetage supplémentaires**

: Sans objet.

**Exigences d'emballages spéciaux****Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants**

: Sans objet.

**Avertissement tactile de danger**

: Sans objet.

**2.3 Autres dangers****Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification**

: Non disponible.

## High Temperature Paint (HTP)

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

Substance/préparation : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
<b>Belgique</b>					
Mica	CAS: 12001-26-2	15-20	Non classé.	Non classé.	[2]
Kaolin	CE: 310-194-1 CAS: 1332-58-7	5-10	R42	Non classé.	[1] [2]
Dioxyde de titane	CE: 236-675-5 CAS: 13463-67-7	5-10	Non classé.	Non classé.	[2]
Acide silicique, sel de sodium	CE: 215-687-4 CAS: 1344-09-8	5-10	Xi; R36/37/38	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400	[1]
Métasilicate de disodium	CE: 229-912-9 CAS: 6834-92-0 Index: 014-010-00-8	1-5	C; R34 Xi; R37	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335	[1]
Quartz	CE: 238-878-4 CAS: 14808-60-7	0.1-1	Carc. Cat. 1; R49 Xn; R20	Carc. 1A, H350 STOT SE 1, H370 STOT SE 2, H371	[1] [2]
<b>France</b>					
Kaolin	CE: 310-194-1 CAS: 1332-58-7	5-10	R42	Non classé.	[1] [2]
Dioxyde de titane	CE: 236-675-5 CAS: 13463-67-7	5-10	Non classé.	Non classé.	[2]
Acide silicique, sel de sodium	CE: 215-687-4 CAS: 1344-09-8	5-10	Xi; R36/37/38	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400	[1]
Métasilicate de disodium	CE: 229-912-9 CAS: 6834-92-0 Index: 014-010-00-8	1-5	C; R34 Xi; R37	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335	[1]
Quartz	CE: 238-878-4 CAS: 14808-60-7	0.1-1	Carc. Cat. 1; R49 Xn; R20	Carc. 1A, H350 STOT SE 1, H370 STOT SE 2, H371	[1] [2]
			<b>Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.</b>	<b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 20 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.

**Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin immédiatement.

**Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Consulter un médecin immédiatement.

## High Temperature Paint (HTP)

**SECTION 4: Premiers secours**

- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou le centre anti-poison.
- Protection des sauveteurs** : Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

**4.2 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour le personnel autre que le personnel d'intervention** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

**Pour les agents d'intervention** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

## High Temperature Paint (HTP)

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**Déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

**6.4 Référence à d'autres sections** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
 Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents d'asthme, d'allergie ou de maladie respiratoire chronique ou récurrente ne doivent pas intervenir dans les procédés utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

: Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Recommandations** : Non disponible.

**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

## High Temperature Paint (HTP)

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**8.1 Paramètres de contrôle**Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
<b>Belgique</b>	
Mica	<b>Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2009).</b> Valeur limite: 3 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s).
Kaolin	<b>Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2009).</b> Valeur limite: 2 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: fraction alvéolaire
Dioxyde de titane	<b>Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2009).</b> Valeur limite: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s).
Quartz	<b>Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2009).</b> Valeur limite: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: poussières alvéolaires
<b>France</b>	
Kaolin	<b>INRS (France, 12/2007).</b> VME: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s).
Dioxyde de titane	<b>INRS (France, 12/2007).</b> VME: 10 mg/m <sup>3</sup> , (en Ti) 8 heure(s).
Quartz	<b>INRS (France, 12/2007).</b> VME: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: aérosol, fraction alvéolaire

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles d'ingénierie appropriés**

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelles**Mesures d'hygiène**

: S'assurer de la proximité de douches oculaires et de douches de sécurité à proximité du poste de travail. Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Protection oculaire/ faciale**

: Une protection oculaire de sécurité doit être utilisée en cas de risque d'exposition. Recommandé : Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.

Protection de la peau**Protection des mains**

: Utilisez des gants appropriés pour le travail ou la tâche effectuée. Recommandé : Gants en nitrile.

**Protection corporelle**

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Recommandé : Tablier en caoutchouc et/ou chemise à manches longues.

**Autre protection cutanée**

: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire**

: Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Assurez-vous d'utiliser un respirateur approuvé par la MSHA/NIOSH ou l'équivalent.

## High Temperature Paint (HTP)

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Aspect

<b>État physique</b>	: Liquide.
<b>Couleur</b>	: Blanc.
<b>Odeur</b>	: Non disponible.
<b>Seuil d'odeur</b>	: Non disponible.
<b>pH</b>	: 12 à 12.5
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	: 0°C
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	: 102°C
<b>Point d'éclair</b>	: Non disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	: Non disponible.
<b>Inflammabilité</b>	: Non disponible.
<b>Durée de combustion</b>	: Sans objet.
<b>Vitesse de combustion</b>	: Sans objet.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	: Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: Environ 1.5
<b>Solubilité(s)</b>	: Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Non disponible.
<b>Propriétés d'explosivité</b>	: Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	: Non disponible.

**9.2 Autres informations**

Aucune information additionnelle.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- 10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- 10.5 Matières incompatibles** : Aucune donnée spécifique.

## High Temperature Paint (HTP)

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Acide silicique, sel de sodium	DL50 Cutané	Lapin	>4640 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1960 mg/kg	-
Métasilicate de disodium	DL50 Orale	Rat	>1000 mg/kg	-

**Irritation/Corrosion**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Dioxyde de titane	Peau - Faiblement irritant	Humain	-	-	-
Acide silicique, sel de sodium	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	-	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	-	-
Métasilicate de disodium	Peau - Irritant moyen	cobaye	-	-	-
	Peau - Irritant puissant	Humain	-	-	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	-	-

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Voies d'entrée probables :Orale, Cutané, Inhalation.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

- Inhalation** : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
respiration sifflante et difficultés respiratoires  
asthme
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.

**Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme****Exposition de courte durée**

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

**Exposition prolongée**

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

**Généralités**

: Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

**Cancérogénicité**

: Peut provoquer le cancer par inhalation. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

**Mutagénicité**

: Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité**

: Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur le développement**

: Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité**

: Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations**

: Non disponible.



## High Temperature Paint (HTP)

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
Dioxyde de titane	Aiguë CL50 5.5 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - <24 heures	48 heures
	Aiguë CL50 >1000000 ug/L Eau de mer Chronique NOEC 1 ppm Eau douce	Poisson - Fundulus heteroclitus Daphnie - Daphnia magna - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - <24 heures	96 heures 48 heures
Acide silicique, sel de sodium	Aiguë CE50 0.4 mg/L Eau douce	Daphnie - Ceriodaphnia dubia - Neonate - <24 heures	48 heures
Métasilicate de disodium	Aiguë CL50 1800000 ug/L Eau douce	Poisson - Gambusia affinis - Adult	96 heures
	Aiguë CE50 33.53 mg/L Eau douce	Daphnie - Ceriodaphnia dubia - Neonate - <24 heures	48 heures

**Remarques** : Non disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Remarques** : Non disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Non disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Coefficient de répartition sol/eau ( $K_{oc}$ )** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT** : Sans objet.

**vPvB** : Sans objet.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

**Emballage**





**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

## High Temperature Paint (HTP)

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN1719	UN1719	UN1719	UN1719
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE N.S.A (Métsilicate de disodium)	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE N.S.A (Métsilicate de disodium)	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE N.S.A (Métsilicate de disodium)	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE N.S.A (Métsilicate de disodium)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	8 	8 	8 	8 
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III	III	III	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non.	Non.	Non.	Non.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	-	-	-	-

GE\* : Groupe d'emballage

Une exemption à la classification ci-dessus peut s'appliquer.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)****Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation****Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII - Restrictions** : Réserve aux utilisateurs professionnels.  
applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

**Autres Réglementations UE****Inventaire d'Europe** : Indéterminé.**Substances chimiques sur liste noire** : Non inscrit**Substances chimiques sur liste prioritaire** : Non inscrit

## High Temperature Paint (HTP)

**SECTION 15: Informations réglementaires**

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air : Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau : Non inscrit

Nom du produit/composant	Effets cancérogènes	Effets mutagènes	Effets sur le développement	Effets sur la fertilité
Quartz	Carc. Cat. 1; R49	-	-	-

**Réglementations nationales****Belgique**

Nom du produit/composant	Nom de la liste	Nom sur la liste
Quartz	Substances chimiques cancérogènes selon la réglementation belge	Silice Cristalline Carc. -

**France**

**Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7** : Kaolin Argile constituée essentiellement de kaolinite, un silicate d'aluminium hydraté. Point de fusion élevé. La plus réfractaire des argiles.  
Dioxyde de titane RG 25  
Quartz 25

**Surveillance médicale renforcée** : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

**SECTION 16: Autres informations****Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

Acute Tox. 4, H302

Skin Irrit. 2, H315

Carc. 1A, H350

**Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

Classification	Justification
Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Carc. 1A, H350	Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

**Belgique**

**Texte intégral des mentions H abrégées** : H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H350 Peut provoquer le cancer.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]** : Acute Tox. 4, H302 TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4  
Aquatic Acute 1, H400 DANGER AIGU POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1  
Carc. 1A, H350 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1A  
Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2  
Skin Corr. 1B, H314 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -

## High Temperature Paint (HTP)

**SECTION 16: Autres informations**

Skin Irrit. 2, H315	Catégorie 1B CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
STOT SE 1, H370	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [voies respiratoires] - Catégorie 1
STOT SE 2, H371	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [yeux et poumons] - Catégorie 2
STOT SE 3, H335	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies respiratoires] - Catégorie 3

**Texte intégral des phrases R abrégées** : R49- Peut provoquer le cancer par inhalation.  
R20- Également nocif par inhalation.  
R34- Provoque des brûlures.  
R37- Irritant pour les voies respiratoires.  
R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
R42- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

**Texte intégral des classifications [DSD/DPD]** : Carc. Cat. 1 - Cancérogène Catégorie 1  
C - Corrosif  
Xn - Nocif  
Xi - Irritant

France

**Texte intégral des mentions H abrégées** : H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H350 Peut provoquer le cancer.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]** : Acute Tox. 4, H302 TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4  
Aquatic Acute 1, H400 DANGER AIGU POUR LE MILIEU AQUATIQUE -  
Catégorie 1  
Carc. 1A, H350 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1A  
Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE  
- Catégorie 2  
Skin Corr. 1B, H314 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -  
Catégorie 1B  
Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -  
Catégorie 2  
STOT SE 1, H370 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES  
CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [voies respiratoires] -  
Catégorie 1  
STOT SE 2, H371 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES  
CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [yeux et poumons] -  
Catégorie 2  
STOT SE 3, H335 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES  
CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies  
respiratoires] - Catégorie 3

**Texte intégral des phrases R abrégées** : R49- Peut provoquer le cancer par inhalation.  
R20- Également nocif par inhalation.  
R34- Provoque des brûlures.  
R37- Irritant pour les voies respiratoires.  
R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
R42- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

**Texte intégral des classifications [DSD/DPD]** : Carc. Cat. 1 - Cancérogène Catégorie 1  
C - Corrosif  
Xn - Nocif  
Xi - Irritant

**Historique**

High Temperature Paint (HTP)

**SECTION 16: Autres informations**

**Date d'édition** : 15/03/2011  
**(dd/mm/yyyy)**

**Version** : 1

**Avis au lecteur**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.